

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle virtuelle des membres de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne, mercredi le 12 avril 2023 à 19h30.

La présente assemblée générale annuelle se tient en mode virtuel.

Pour les besoins de l'enregistrement, les personnes suivantes sont présentes physiquement en caisse :

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Benoit Depot, président, Jean-Guy Simoneau, vice-président, Michel Mailhot, secrétaire et Julie Brunelle, présidente du comité mise en candidature.

PERSONNES RESSOURCES :

Yvan Béliveau, directeur général, Roxanne Thibault, directrice des communications, Marie-Pier Gaudet, conseillère en communication et Chantal Désilets, adjointe à la direction générale. Une équipe de soutien en ligne du Mouvement Desjardins est en appui technique.

Marie-Pier Gaudet agit comme animatrice pour cette assemblée générale annuelle.

Benoit Depot, président du conseil d'administration, agit comme président de l'assemblée. Michel Mailhot, secrétaire au conseil d'administration, agit comme secrétaire de l'assemblée et Yvan Béliveau, directeur général, l'assiste dans ses fonctions à titre de secrétaire-adjoint du conseil d'administration.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres qui assistent à l'assemblée à distance. Il explique également qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier, message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Ensuite, Marie-Pier Gaudet transmet quelques informations sur le fonctionnement et le déroulement de l'assemblée, notamment :

- SEUL LE MEMBRE DE PLEIN DROIT admis depuis au moins 90 jours peut proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct pendant l'assemblée. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :
 - ✓ résider, être domicilié ou travailler au Québec
 - ✓ être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société
 - ✓ être un membre réadmis membre de plein droit.

Pour le bon déroulement de l'assemblée, Marie-Pier Gaudet précise les règles de fonctionnement et les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions entre les participants et les intervenants tout au cours de la présente assemblée.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, la votation en direct est utilisée pour la nomination de deux (2) scrutateurs. Le président de l'assemblée recommande de nommer Julie Brunelle et Chantal Désilets afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée. Elles sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin qu'il puisse être communiqué.

Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

(*retiré*) propose d'adopter la recommandation et elle est appuyée par (*retiré*). Après le vote, le président de l'assemblée déclare que la proposition de nommer Julie Brunelle et Chantal Désilets comme personnes scrutatrices est adoptée.

Adopté

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Michel Mailhot, secrétaire, est invité à présenter l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Adoption de résolutions spéciales
 - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
- 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection
- 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Ensuite, le président d'assemblée demande une proposition d'adoption de cet ordre du jour. (*retiré*) propose d'adopter l'ordre du jour et elle est appuyée par (*retiré*).

Adopté

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022.

Tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque, les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture ni le résumé de celui-ci n'est effectué.

(*retiré*) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2022 et il est appuyé par (*retiré*).

Adopté

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration fait part du rapport du conseil d'administration. Il présente les membres du conseil d'administration et partage quelques fiertés de leurs réalisations pour l'année 2022, à savoir :

1. En 2022, nous avons fait évoluer notre aide aux écoles et auprès de la jeunesse en bonifiant les Prix Fondation Desjardins afin de soutenir plus de projets de notre milieu. À cet effet, 18 projets ont pu recevoir une aide financière de Desjardins, pour un montant total de 53 000 \$. Les projets visent entre autres à favoriser la persévérance scolaire, l'estime de soi et l'engagement des jeunes.
2. Aussi, grâce à nos partenariats stratégiques avec des organismes du milieu, nous continuons à renforcer notre accompagnement en matière de finance solidaire et en éducation financière afin de développer l'autonomie de nos membres. Nous avons été parmi les premières régions au Québec à offrir il y a déjà 10 ans, le programme Mes finances, mes choix, aux jeunes afin de mieux les outiller dans la gestion de leurs finances personnelles. Chaque année, avec la collaboration du Carrefour Jeunesse-Emploi, c'est près de 700 jeunes de 16 à 25 ans qui participent à au moins un de nos 17 ateliers en éducation financière. Toujours sous le thème de l'éducation financière, dans la dernière année, nous avons réalisé 3 conférences sur le thème de la Prévention de l'exploitation financière des personnes vulnérables, notamment nos personnes âgées.
3. Par ailleurs, une de ses grandes fiertés vient de notre rôle de leader socio-économique dans le milieu qui, dans le contexte économique actuel, prend toute son importance. Année après année, grâce à nos différents leviers financiers et notre volonté d'être un acteur de changement pour le développement durable de nos collectivités, nous appuyons plusieurs initiatives.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président de l'assemblée, Benoit Depot, au nom du conseil d'administration, fait état du rapport sur la surveillance à trois règles déontologiques :

1. Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
2. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
3. La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code

3.3. Rapport financier

Avant de partager les résultats financiers de la caisse, une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée.

Ensuite, le directeur général est invité à présenter son rapport pour la dernière année, il partage également ses fiertés :

1. Conscients que chaque hausse de taux crée une pression potentielle pour les membres les plus à risque, soit ceux détenant des prêts à taux variables ou qui subissent une forte hausse de leur paiement hypothécaire à la suite du renouvellement de leur prêt, une série d'actions préventives ont été mises de l'avant, incluant des contacts téléphoniques personnalisés. À l'échelle du Mouvement, ce sont plus de 50 000 membres particuliers avec une hypothèque dont les paiements ne couvraient plus les intérêts qui ont été contactés. Ici à la caisse, nous avons téléphoné à une centaine de membres pour leur proposer des solutions. Il n'y a pas de solution unique, mais nous regardons avec eux plusieurs options qui s'offrent à eux.
2. Également, nos grands travaux technologiques se sont poursuivis en 2022 afin de rehausser notre sécurité et poursuivre notre transformation numérique, au bénéfice de nos membres. La reconnaissance vocale qui permet l'authentification sécuritaire des membres en est un bon exemple. Grâce à cette technologie, l'empreinte vocale, aussi unique que des empreintes digitales, favorise la protection des membres qui communiquent avec notre centre d'appel AccèsD. On peut aussi penser à l'assistance

virtuelle qui permet plus d'autonomie et moins d'attente au téléphone pour effectuer des transactions. Tous les appels au 1 800 Caisses sont dorénavant traités par l'assistante virtuelle, avec un degré de précision de plus de 91 %. La technologie ne signifie pas pour autant l'inaccessibilité à parler au téléphone à de vrais conseillers. Notre équipe d'accueil téléphonique demeure disponible 7 jours sur 7, de 6 h à minuit.

3. Sa dernière fierté va naturellement à l'équipe de la Caisse de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne pour qui le travail au quotidien consiste à vous donner le meilleur d'elle-même et du grand Desjardins pour toujours mieux répondre à vos besoins. Dévoués et disponibles, nos employés ont à cœur de faire une différence auprès des membres qu'ils accompagnent dans leurs projets et leurs rêves. Dans le contexte ambigu et exigeant des dernières années, des derniers mois, ils ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'un engagement exemplaire. Il a tenu à les remercier chaleureusement et sincèrement.

Pour une première année, les résultats financiers de la Caisse 2022 sont présentés par capsule vidéo, les éléments suivants sont mentionnés :

- a) Le volume d'affaires sous gestion
- b) Total de l'actif, du passif et de l'avoir
- c) L'état du résultat dont :
 - ✓ Les excédents d'exploitation (9,51 M\$)
 - ✓ Les ristournes aux membres (1,03 M\$)
 - ✓ Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres (880 K\$)

Ces excellents résultats attestent de la bonne santé financière de notre caisse.

En fin, il a tenu à apporter une précision en regard avec la croissance au bilan de 28.7%, qui se situe principalement au niveau de la Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières. Cette croissance s'explique par un dépôt transitoire dans un compte institutionnel effectué au cours des derniers mois. Il a souligné que des mouvements de fonds sont donc à prévoir en cours de l'année 2023.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Présentation, sous forme de capsule vidéo, du rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu. On y présente les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), en dons et en commandites,

Le directeur général présente le solde du Fonds d'aide au développement du milieu, qu'on appelle le FADM. En 2022, un montant de 123 000 \$ a été remis pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités.

Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022 :

	2022
Fonds disponibles (réserve)	274 000 \$
Affectation au FADM en 2022	133 000 \$
Somme nette d'impôt utilisée en 2022	-91 000 \$
Solde en fin d'exercice	316 000 \$

Il présente également le principe de fonctionnement de la réserve Fonds d'aide au développement du milieu (régie par une norme).

Il termine en invitant les organismes et partenaires du milieu à nous soumettre des projets porteurs pour la communauté afin de voir comment nous pourrions les supporter.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

L'animatrice de la soirée informe les membres que la parole est maintenant à eux et qu'ils peuvent adresser leurs questions via la boîte de dialogue prévue à cet effet dans leur écran, tel qu'expliqué au début de l'assemblée.

Après quelques minutes, aucune question n'est posée. L'animatrice invite les membres à inscrire leur question et à la fin, le président pourrait y répondre, s'il y'a lieu.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Adoption de résolutions spéciales

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

Le président de l'assemblée est invité à présenter ce point, qui consiste en une proposition d'apporter deux modifications au Règlement intérieur de la Caisse. La première modification vise l'abolition des groupes au sein du conseil d'administration. Il explique qu'historiquement, des postes étaient protégés selon un territoire défini ou une municipalité. Dans l'optique où les administrateurs ont la responsabilité de représenter les intérêts de l'ensemble des membres, et non pas seulement ceux d'un secteur ou d'une municipalité, combiné à la mise en place au cours des dernières années du profil collectif enrichi et du plan d'engagement et de proximité dans le milieu, la nécessité de maintenir ces groupes n'a plus sa raison d'être.

Il ajoute que grâce au nouveau profil collectif enrichi, cela permet de cibler une représentativité basée sur le profil de nos membres et sur les compétences recherchées pour exercer le rôle d'administrateur. Le profil collectif enrichi permet également de répondre aux exigences des autorités légales en matière de gouvernance.

Le plan d'engagement et de proximité permet également de s'assurer de bien connaître les besoins du milieu et de bien représenter les membres, et ce, grâce à l'engagement de tous les administrateurs à demeurer présent sur l'ensemble de notre territoire.

Le fait d'abolir les groupes fera en sorte que l'ensemble des postes au sein du conseil d'administration sera universel, soit couvrant le territoire du Québec. Rien n'empêchera d'intégrer des représentativités géographiques recherchées à l'intérieur du profil collectif, mais cela viendra simplifier le processus d'appel de candidature et pallier les difficultés de recrutement.

À cet effet, il souligne que malgré les efforts dans les dernières années, le recrutement des administrateurs a représenté un défi. D'ailleurs, le CA actuel a vécu quelques périodes avec des postes vacants. Devant cette réalité, le conseil d'administration a fait le choix de proposer également à l'assemblée de diminuer de 15 à 13 le nombre d'administrateurs. Nous croyons que la diminution du nombre de sièges nous permettra de palier à cet enjeu de recrutement tout en nous assurant de respecter les critères recherchés pour atteindre notre profil collectif, notamment en termes de compétences et de représentativité. Nous sommes aussi d'avis que nous serons ainsi plus efficaces et agiles comme conseil d'administration. Selon les autorités, un nombre minimal de 9 administrateurs est requis, ce qui fait en sorte que nous demeurons au-delà de cette norme. Je tiens également à vous rassurer qu'en modifiant aujourd'hui le règlement, tous les candidats éligibles à la présente élection pourront être élus.

Ces deux modifications entraînent la nécessité de revoir le règlement de rotation intérieur, qui quant à lui, est assez technique. Il consiste à établir la rotation des administrateurs afin qu'un tiers, à une unité près, des membres du conseil d'administration soit remplacé annuellement et à établir la durée des mandats

Présentation de la résolution (*texte ici reproduit dans son intégralité*) :

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de 15 à 13 par abolitions de postes;

QUE le conseil d'administration souhaite abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration;

QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

QU'afin de respecter cette règle, un poste vacant échéant au 31 décembre 2022 et un poste vacant échéant au 31 décembre 2024 doivent être abolis;

Il est proposé :

- Que l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la caisse* soit modifié de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de 15 à 13, les poste abolis étant un poste vacant échéant au 31 décembre 2022 et un poste vacant échéant au 31 décembre 2024;
- Que l'Annexe A soit modifiée de façon à abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration;
- Que le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* soit modifié de la façon suivante comme suit :

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	31/12/2023 (AGA 2024)	31/12/2024 (AGA 2025)	31/12/2025 (AGA 2026)
Nombre d'administrateurs	5	4	4

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Le présent règlement modifie la rotation des administrateurs et remplace toute règle ou règlement antérieur concernant la rotation des administrateurs.

Le conseil d'administration est composé de 13 administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de la présente assemblée.

(retiré) propose les modifications au Règlement intérieur de la caisse et au règlement de rotation, elle est appuyée par (retiré).

Adopté aux 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit.

5.2. Présentation des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes) **– Vote en différé**

Présentation d'une capsule vidéo qui porte sur la ristourne, élément distinctif de notre coopérative.

Le président de l'assemblée mentionne que les excédents se chiffrent à 876 K\$

Par la suite, le directeur général, Yvan Béliveau, présente la recommandation du conseil d'administration.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	876 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	91 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	5 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	29 226 k\$
	Affectation au FADM	(140) k\$
	Affectation à la RRE	(4 906) k\$
	Affectation à la réserve générale	(24 180) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 026 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu
| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

1 161 723 \$

140 186 \$

FONDS D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

1 021 537 \$

RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			175 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	137 k\$
Fonds			81 k\$
Prêts et marges de crédit			260 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²			117 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²			58 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²			187 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²			8 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 023 k\$

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

(retiré) propose la recommandation de partage des excédents et elle est appuyée par (retiré).

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de la présente assemblée. Les précisions sur la façon de voter au cours des 4 prochains jours seront indiquées à la fin.

5.3. Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection : Benoit Depot
Secrétaire d'élection : Yvan Béliveau

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Julie Brunelle, présidente du comité de mise en candidature, mentionne que le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, appelé le profil collectif enrichi.

Le CA a donc mis à jour son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures. Chaque membre qui pose sa candidature devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

La présidente du comité de mise en candidature fait lecture du rapport du comité à l'assemblée, soit :

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : gestion d'entreprise, comptabilité, gestion des ressources humaines et en éducation.
- 2 femmes et 4 hommes pour maintenir la parité.
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34 ans, 3 de 50-64 ans et 2 de 65 ans et plus

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Présentation, par le secrétaire d'élection, de toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année, soit leur occupation, groupe d'âge et compétences recherchées en 2023 pour : François Bélisle, Louis Blanchette et Sylvie Poisson

5.3.4 Élection

Le président d'élection mentionne que nous avons 4 postes à pourvoir au conseil d'administration, et nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler. Il déclare élus (es) en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

François Bélisle, Louis Blanchette et Sylvie Poisson

Ils les félicitent pour leur nomination. Enfin compte tenu qu'il reste un poste vacant, le conseil d'administration pourra combler cette vacance au cours de la prochaine année en respect avec le profil collectif.

5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

L'animatrice, Marie-Pier Gaudet, mentionne les précisions pour la période de votation. Les membres seront appelés à voter sur :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Également, elle rappelle que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

De même que :

- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence en lien avec les votes en différé est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.
- Pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.
Nouveauté : les membres ont la possibilité d'utiliser la borne de votation pour les quatre prochains jours aux différents centres de services de la Caisse.
- Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD. Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

La période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, dès ce soir du 12 avril jusqu'à 23h59 le 16 avril 2023.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Le président de l'assemblée, Benoit Depot mentionne que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, le résultat des votes sera alors publié sur le site Internet et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle.

Il ajoute que bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus

avantageuse pour les membres et la communauté, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur sera soumise pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Benoit Depot, président de l'assemblée, remercie Michel Mailhot qui termine aujourd'hui son mandat au conseil d'administration et souligne son engagement envers notre coopérative.

Également, il remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle pour la confiance témoignée.

Enfin, il remercie tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir nos membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

96.15 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est **Adoptée**

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14:30 heures.

Benoit Depot, président

Jean-Guy Simoneau, vice-président